



Berset Christel, Menoud-Baldi Luana

Mesures de vent sur l'ensemble des zones inscrites au PDCant : comment garantir un processus irréprochable, mené dans les règles de l'art ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 07.05.24

Dépôt

Le Grand Conseil a accepté, le 21 mars dernier, un mandat qui prévoit la pose de mâts de mesure sur les sept sites du nouveau volet éolien du nouveau PDCant, sélection qui repose intégralement sur les propositions de la société anonyme à but lucratif Ennova¹. Le mandat prévoit aussi des mesures sur des sites non inscrits au PDCant afin d'évaluer le potentiel de production électrique de l'énergie éolienne.

Lors de la discussion concernant ce mandat, les élu-e-s ont dit à maintes reprises lors de leurs prises de parole à quel point la transparence doit être dès aujourd'hui le maître mot. La crédibilité du processus et le regain de confiance des communes et de la population envers la politique énergétique de l'Etat dépendra du sérieux avec lesquelles les mesures de vent sur l'ensemble des sites seront effectuées, analysées et accréditées par un organisme officiel indépendant. Il est donc absolument nécessaire de gérer dès maintenant une démarche scientifique irréprochable, transparente et indépendante.

Etant donné que le degré de confiance envers ces nouvelles mesures dépend de l'organisme qui sera sélectionné pour les refaire ainsi que du respect des normes européennes en la matière², les auteures posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. En Suisse, toutes les mesures environnementales sont en principe réalisées de façon indépendante par les Offices fédéraux³ ou par les services cantonaux eux-mêmes : qu'en sera-t-il dans le Canton de Fribourg ?
2. Si les services fédéraux ou cantonaux n'ont pas la capacité d'effectuer ces mesures et analyses correspondantes, quelle est la démarche prévue pour lancer un appel d'offre transparent, indépendant et en parfaite adéquation avec les standards internationaux actuels⁴ ?
3. Comment est-il prévu que les 11 député-e-s du Grand Conseil, qui ont la surveillance du processus de mesures du vent, puissent garantir que l'appel d'offre soit transparent et corresponde bien à l'état de l'art européen des mesures, méthodes et analyse du potentiel éolien des sites inscrits ?

¹ La société Ennova dispose aujourd'hui de la plus grande part des cessions territoriales de subvention fédérales éoliennes RPC. Celles-ci sont valables durant une vingtaine d'années.

² La norme Measnet version 3.0 (IEC 61400) est entrée en vigueur en septembre 2022 et est aujourd'hui utilisée par la majorité des pays européens. Elle définit comment et dans quelles conditions techniques les mesures doivent être effectuées afin d'être accréditées et sans équivoque.

³ En Suisse, seul l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse dispose des compétences et de l'expérience nécessaire dans ce domaine. Dans le canton de Fribourg, elle dispose de plusieurs mâts de mesures certifiés depuis une quarantaine d'années et les données récoltées sont à disposition de tous.

⁴ International Network for Harmonised and Recognised Measurements in Wind Energy (MEASNET) [Measnet](#) et International electrotechnical Commissions (IEC) ([Standards development \(iec.ch\)](#))

4. Comment est-il prévu que ces 11 député-e-s participent au choix de l'organisme qui devrait être indépendant et disposer des meilleures références et du savoir-faire en la matière⁵ ?
5. Selon les normes MEASNET, il est nécessaire de mesurer l'humidité, la pression et la température de l'air. Même en cas de chauffage des pales en hiver, il faut évaluer les périodes et l'intensité du givrage et ainsi l'étendue des projections de glace (cf. rapport du canton de Berne, commune de Court). Cela permettra d'anticiper positivement le choix des emplacements des éoliennes et minimisera ainsi les risques pour la circulation routière dans les communes concernées. De telles mesures complémentaires sont-elles prévues ?
6. Sachant que la mesure des mouvements de l'atmosphère est une analyse scientifique et standardisée au niveau international, avec des normes contraignantes, et sachant qu'il s'agit d'une démarche difficile, est-il prévu que chaque anémomètre soit accrédité et calibré régulièrement par une instance officielle comme pour toute autre mesure certifiée ?
7. Est-il prévu de poser des mâts à hauteur correspondante des futures pales, c'est à dire à environ 130m de hauteur, de manière à pouvoir mesurer la vitesse et l'orientation du vent et évaluer la force de déplacement du vent à hauteur moyenne des pales ?
8. L'Office fédéral de météorologie et son savoir-faire dans la mise en place de ses 160 sites de mesures SwissMetNet dispose d'une grande expérience opérationnelle et analytique : sera-t-il associé à la démarche cantonale ?
9. Etant donné que l'énergie éolienne produit au cube de la vitesse du vent et que donc, plus il y a de vent, plus la production énergétique est importante, est-il prévu de faire du vent le critère principal pour le choix des futurs des emplacements et pour le succès de notre approvisionnement hivernal ?
10. Comment est-il prévu d'informer les communes, le Grand Conseil et la population en ce qui concerne les résultats de ces mesures⁶ ?

Annexes

Normes et standards de mesure de vent en vigueur dans les pays européens :

https://energie-fr-de.eu/fr/energie-eolienne/actualites/lecteur/note-de-synthese-sur-les-mesures-et-expertises-de-vent-pour-levaluation-de-sites-deoliennes-terrestres.html?file=files/ofaenr/04-notes-de-synthese/02-access-libre/01-energie-eolienne/170927_IWES_Mesures_et_expertises_de_vent_OFATE.pdf

https://www.measnet.com/wp-content/uploads/2022/09/Measnet_Evaluation-of-Site-Especific-Wind-Conditions_v3-1.pdf

https://www.court.ch/documents/PDF-contenu/2018/B1-1_RIE.pdf

⁵ Il serait dommageable pour le nouveau processus de mesures que ce soit encore une fois Kohle Nusbaumer SA, propriété de Groupe E SA, qui soit mandatée pour refaire ces mesures puisque cette société a déjà été mandatée pour les mesures de vent de l'actuel PDCant (attesté par les documents obtenus via la LTrans – LInf)

⁶ En 2014-2015, la société Ennova a posé plusieurs mâts de mesures (Châtelard, Morat-Salvenach, etc.) financés par des moyens publics, notamment par les Services industriels de Genève. Aujourd'hui, les résultats de ces mesures de vent sont strictement interdits à la diffusion par le Service cantonal de l'énergie, malgré les recommandations de la Préposée cantonale à la transparence.